

Séminaire 1 : « La gouvernance des limites planétaires et des atteintes globales à l'environnement par le droit »

## Vendredi 23 février 2024 **IDHEAP Learning Lab**

12h - 12h30 : Repas de midi 12h30 - 14h : Séminaire

En application d'une vision du développement durable, humaine et éventuellement réajuster les objectifs il est de plus en plus admis que le développement environnementaux. Par ailleurs, la gestion de ces socio-économique doit respecter les limites imposées limites planétaires implique pour les autorités de par le fonctionnement de la biosphère afin d'éviter traiter de manière globale une multitude de sources des changements irréversibles et d'assurer la résilience individuelles diffuses et hétérogènes. Nous explorerons et l'intégrité de notre planète. Cette vision du dans ce séminaire la valeur juridique de ces limites à développement durable justifie d'utiliser le concept différentes échelles et les instruments d'action pour de limites planétaires pour fixer des limites à l'action les respecter, dont les systèmes de quotas planétaires.

## **Inscription et informations**



Contact : Valérie Dupont valerie.dupont@unil.ch

## Intervenant-e-s

Valérie Dupont, chargée de recherche, Ecole de droit, FDCA Eléa Baudevin, doctorante, Ecole de droit, FDCA

## Discutant·e·s:

Evelyne Schmid, professeure, Ecole de droit, FDCA Camille Gilloots et Johan Recordon, Centre de compétences en durabilité

Pôle Environnement et climat